

Charte de l'évaluation des élèves de CPGE

Année scolaire 2025-2026

Adoptée au conseil d'administration du 26/06/2025

Préambule

Les réflexions sur les sujets de l'évaluation et la fraude émises par les enseignants et les étudiants de CPGE ont permis de produire cette charte d'évaluation afin d'informer les étudiants des spécificités de l'évaluation en CPGE et de leur exposer les attendus du lycée Montaigne.

Il est rappelé aux étudiants qu'ils ont choisi une filière généraliste et exigeante. À ce titre, il leur est demandé de faire preuve de persévérance et d'engagement dans l'ensemble des disciplines et des composantes de la formation : cours, devoirs, concours blancs, interrogations orales, ...

Cadre et modalités de l'évaluation en CPGE

L'évaluation et la notation des travaux des élèves, la mise en place de coefficients et les modalités de prise en compte des évaluations relèvent de la compétence exclusive des enseignants. Leur expertise les qualifie pour remplir cette tâche selon les attendus des programmes officiels et dans le respect de leur liberté pédagogique inscrite dans le Code de l'Éducation (article L 912-1-1 Création Loi n°2005-380 du 23 avril 2005-art.48 JORF 24 avril 2005).

L'évaluation en CPGE poursuit plusieurs objectifs communs aux deux années de formation : la réussite aux concours, la validation des crédits ECTS et la progression des étudiants.

L'évaluation en CPGE repose sur :

- Les devoirs surveillés, qui peuvent être communs à plusieurs classes
- Les devoirs maison
- Les évaluations courtes
- Les interrogations orales (« colles »)
- Les concours blancs organisés au sein d'une filière
- Les comptes rendus ou présentations orales de travaux effectués en TP
- Les évaluations des capacités expérimentales en TP dans certaines filières

Tous ces éléments ne donnent pas forcément lieu à une évaluation chiffrée mais permettent un retour sur les acquis des étudiants. Dans certains cas, un classement peut être communiqué à l'étudiant pour qu'il puisse se situer par rapport aux autres.

Les éléments contenus dans cette charte générale peuvent être complétés par d'autres points spécifiques à chaque filière.

L'évaluation pour progresser

L'évaluation vise à accompagner les étudiants dans leur progression personnelle. Elle leur permet de

s'autoévaluer pour identifier leurs forces, leurs faiblesses et leurs marges de progression. Des retours détaillés et constructifs, notamment par les appréciations, sont fournis pour favoriser l'amélioration continue. L'autonomie et l'implication des étudiants dans leur apprentissage sont encouragées, et des évaluations régulières sont organisées pour instaurer une dynamique d'efforts continue tout au long des deux années.

Les évaluations fournissent aux étudiants les outils nécessaires pour progresser dans une logique formative. Leur régularité et leur exigence mettent les étudiants en situation de concours afin de s'habituer au format et à la pression des épreuves.

En première année, l'évaluation prend en compte la transition pédagogique que les étudiants doivent opérer. Les méthodes de travail en CPGE étant souvent très différentes de celles du lycée, les étudiants sont accompagnés pour s'adapter à ces nouvelles exigences. L'hétérogénéité des profils et la diversité des parcours scolaires doit inciter à relativiser les notes. Cette approche permet de ne pas décourager les étudiants et de les accompagner dans leur progression.

En deuxième année, les évaluations sont adaptées aux exigences des concours. Les sujets proposés sont conçus pour refléter les attentes des épreuves finales, permettant ainsi aux étudiants de se préparer de manière optimale. Une individualisation des évaluations peut être mise en place. Des sujets différenciés sont alors proposés selon les ambitions et les capacités des étudiants afin de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques et de les aider à atteindre leurs objectifs.

L'évaluation pour accompagner les parcours

L'évaluation permet de suivre l'évolution de l'étudiant et de l'accompagner vers progrès et épanouissement dans sa poursuite d'études, au lycée Montaigne ou en réorientation. Les évaluations servent d'indicateurs pour guider les choix des étudiants concernant leur parcours en deuxième année. Ils sont aussi pris en compte pour l'affectation dans les parcours, filières et options de l'établissement. L'objectif des équipes est de prendre en compte autant que possible les aspirations des étudiants tout en proposant des conditions d'apprentissage et d'enseignement optimales dans l'ensemble des filières.

Éléments pris en compte dans l'appréciation des situations

- Critères positifs :
 - Respect des attentes en termes de travail, d'assiduité, et de comportement dans toutes les disciplines et composantes de la formation
 - En classe, participation productive, dynamique et attitude studieuse et attentive
 - Preuve d'un travail sérieux et d'une progression, même modeste
 - Motivation pour poursuivre la formation
- Critères pouvant conduire à une décision négative :
 - Absences fréquentes
 - Non-participation aux évaluations obligatoires
 - Niveau académique jugé insuffisant malgré un travail régulier, rendant difficile la poursuite avec succès en deuxième année.
 - Stratégies d'évitement (absence aux évaluations, non-remise de devoirs)
 - Comportements nuisibles (retards récurrents, impolitesse, irrespect des règles)
 - Problèmes comportementaux impactant la dynamique de classe
 - Fragilités psychologiques identifiées comme incompatibles avec la poursuite de la scolarité en CPGE.

Validation des crédits ECTS

La validation des crédits ECTS est une reconnaissance officielle des compétences acquises durant le semestre. Elle est discutée au conseil de classe à partir des éléments précédemment cités puis est proposée aux commissions mixtes de validation en lien avec les universités conventionnées.

La finalité des classes préparatoires est de présenter des concours aux grandes écoles, comportant des épreuves dans toutes les disciplines suivies durant la scolarité. De fait, le cursus est, par essence, généraliste. Le lycéen a choisi ce type de filière. Un engagement est donc attendu dans toutes les disciplines et toutes les composantes de la formation. Ainsi, pour chaque semestre, seront attribués soit 30 crédits ECTS, soit 0.

Passage en 2ème année

Le passage en deuxième année est généralement effectif pour les étudiants sérieux, assidus et engagés, mais des exceptions peuvent s'appliquer. Dans ces cas, un dialogue est systématiquement engagé avec l'étudiant et une réorientation peut être proposée.

Autorisation à redoubler la 2^{ème} année

En plus des critères précédents, les éléments ci-dessous sont pris en compte dans l'évaluation des demandes :

- Places disponibles
- Participation aux écrits et oraux des concours et résultats
- Capacité à progresser avec une année supplémentaire

La lutte contre les tentatives de fraude et les conséquences en cas de constat

L'évaluation en CPGE repose sur un contrat de confiance et une éthique partagée. Une prévention active, une transparence dans les attentes, et des sanctions proportionnées sont les piliers d'un dispositif dissuasif et éducatif. Dans ce cadre, les étudiants sont invités à prendre pleinement conscience de leurs responsabilités. La mise en œuvre de l'accompagnement des étudiants ne peut s'entendre que dans un cadre de confiance et de respect mutuel. Toute tentative de fraude portera atteinte à cet état d'esprit et amènera l'établissement à prendre les sanctions qui s'imposeront à l'égard des étudiants concernés. Enfin, le lycée Montaigne s'inscrit dans des valeurs de solidarité et de partage. La fraude génère de l'injustice, préjudiciable à l'ambiance de classe propice au travail et au progrès de chacun. Toute fraude compliquerait de fait l'appartenance de l'étudiant à la communauté scolaire du lycée Montaigne.

L'évaluation en CPGE s'inscrit dans une logique formative, selon les objectifs décrits précédemment. À ce titre, frauder ne peut être que préjudiciable aux progrès et au parcours de l'étudiant, qui se pénalise lui-même. Se confronter à la difficulté et s'exposer à un échec permettent de progresser, se remettre en question, revoir son organisation personnelle, interroger ses méthodes de travail. Échouer et s'interroger sont des leviers importants pour progresser sur les évaluations suivantes. De plus, les apports pédagogiques de l'enseignant sur les copies n'ont de sens que si le travail corrigé est celui produit par l'étudiant. L'absence de contrôle continu et l'accompagnement mis en œuvre par les équipes sur le parcours de l'étudiant ou sur une éventuelle réorientation, dans l'intérêt de l'étudiant, rendent injustifiable toute tentative de fraude.

Ces mesures de sensibilisation et de lutte s'inscrivent aussi dans la préparation des étudiants aux concours où les tentatives de fraude exposent les candidats à des sanctions lourdes et pénalisantes pour leur scolarité et l'obtention d'une poursuite d'étude.

Chaque équipe de filière (AL, BL, BCPST, ECG, Scientifique) indiquera aux étudiants les mesures qui s'appliquent lors des évaluations. Il conviendra que ces mesures soient *a minima* aussi strictes et cumulatives que celles mises en œuvre par chaque concours auxquels sont amenés à se présenter les étudiants de la filière.

Mesures en cas de fraude ou tentative de fraude

Le CPE référent de la classe et le professeur de la matière concernée s'entretiendront avec l'étudiant pour lui faire prendre conscience des implications éthiques et personnelles de son acte. Une proposition de punition ou de sanction pourra être émise auprès du président du conseil de classe.

En cas de récidive, la situation sera gérée, sur la base des comptes-rendus fournis par le CPE référent et les membres de l'équipe concernés suite aux nouveaux entretiens menés avec les différentes parties, par le président du conseil de classe.

Les punitions et sanctions prévues au règlement intérieur s'appliquent. De plus, et de manière systématique, une copie entachée d'une fraude ou tentative de fraude entraînera la note de 0/20 et l'absence de correction.

Enfin, ces écarts seront pris en compte lors des discussions sur le passage en 2^{ème} année, les demandes de redoublement et la validation des crédits ECTS sur les différents semestres.